

Plan de cours - Local B031

COURS 340-CED-EM

SESSION ÉTÉ 2018

Département de Philosophie

TITRE DU COURS : Problèmes éthiques

PROGRAMME : FORMATION CONTINUE

GROUPE : 5421

DATE LIMITE D'ANNULATION DE COURS : Mardi 5 juin 2018

Pondération : Théorie : 3

Pratique : 0

Étude personnelle : 3

| PROFESSEUR DU COURS-GROUPE | Bureau |  poste |  courriel |
|----------------------------|--------|---|--|
|----------------------------|--------|---|--|

Sarah Audrey ARNAUD

BUREAU
DES
CHARGÉS
DE COURS

Via Mio

| RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT À LA FORMATION CONTINUE | Bureau |  poste |  courriel |
|---|--------|---|---|
|---|--------|---|---|

Vincent GRONDIN

E-144

6456

vincent.grondin@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

La formation en philosophie comprend trois ensembles qui tiennent compte des apprentissages réalisés au deuxième cycle du secondaire, notamment ceux dans le programme Éthique et culture religieuse, touchant la pratique rationnelle du dialogue et la réflexion éthique.

Ces trois ensembles sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles, des acquis de la culture et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité, de manière à ce que les acquis théoriques et pratiques liés au premier ensemble soient réinvestis dans les deux suivants.

Le cours « Problème éthique » constitue le troisième ensemble de la formation. Cet ensemble vise à ce que l'élève puisse porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la

société contemporaine. Il lui faut se situer de façon critique et autonome par rapport aux enjeux et aux débats éthiques et politiques de la société actuelle. L'élève prend connaissance de différentes théories philosophiques éthiques et politiques, et les applique à des situations diverses choisies, notamment, dans son champ d'études. La dissertation philosophique est un moyen privilégié pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS ET COMPÉTENCES

(Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – devis consultable sur : www.mels.gouv.qc.ca)

Objectifs :

Énoncé de la compétence : *Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.*

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.
 - a. Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique.
 - b. Utilisation appropriée des notions.
 - c. Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.
 - a. Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'élève.
 - a. Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes.
 - b. Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation.
 - c. Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux.
 - d. Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.
 - a. Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques.
 - b. Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie.
 - c. Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots.
 - d. Utilisation appropriée de stratégies de révision.

PROBLÉMATIQUE DU COURS

Quels sont les principes qui déterminent une action moralement bonne ?

DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE

Le domaine de l'éthique s'attache à la compréhension des valeurs, c'est-à-dire des normes qui régissent nos actions et qui guident nos choix. La moralité, et même plus largement l'existence humaine, est en effet régie par un ensemble de valeurs qui tire les humains vers certains idéaux à atteindre. On pourrait penser qu'un cours d'éthique vise à apprendre et connaître l'ensemble de ses valeurs et qu'en les suivant à la lettre, l'humain se dirige sans embuche vers une vie bonne, pour lui-elle-même et pour autrui. Pourtant, en se penchant sur la question, on se rend rapidement compte que certaines valeurs qui paraissent celles à suivre, entre parfois en contradiction avec d'autres, qui semblent aussi constituer une voie efficace pour atteindre le bien. Constamment, les humains sont confrontés à la question de savoir quelle voie prendre, dans une perspective individuelle ou collective, afin d'agir moralement. Comment donc résoudre nos dilemmes moraux ? Sur quelles règles pouvons-nous nous appuyer pour savoir ce qu'il faut faire et pour suivre certaines valeurs plutôt que d'autres ? Comment choisir les bons fondements sur lesquels asseoir nos valeurs ?

Les quinze séances de ce cours porteront sur ces questions à travers la problématique suivante : quels sont les principes qui déterminent une action moralement bonne ? Autrement dit, quelle(s) théorie(s) nous permettent de départager le bien du mal et de faire face efficacement aux difficultés morales qui se présentent constamment à nous ?

DÉROULEMENT DU COURS

Une première réponse qui peut être donnée à cette question s'appuie sur la théorie kantienne de la moralité. Si l'on suit **Immanuel Kant**, c'est *l'impératif catégorique* qui détermine qu'une action est moralement bonne. Nous nous pencherons sur sa théorie grâce à la lecture d'extraits substantiels des *Fondements de la Métaphysique des mœurs* (1785) pour comprendre en quoi consiste cet impératif. Nous en évaluerons sa portée et son intérêt et en expliquerons ses limites.

La deuxième partie de ce cours nous mènera à la lecture de **David Hume** qui considère qu'une action est morale lorsqu'elle suscite le plaisir et évite la souffrance. Nous envisagerons les principes qui sous-tendent cette thèse de Hume, soit l'importance de la sympathie et du sentiment dans la construction de la moralité, grâce aux chapitres II et III du *Traité de la nature humaine* (1739-1740). Nous évaluerons les applications contemporaines d'une telle thèse en mentionnant les approches intuitionnistes de Jonathan Haidt et les liens entre émotions et valeurs proposés par Christine Tappolet.

Une troisième réponse à la question des principes de l'action morale consiste à considérer que les principes qui peuvent déterminer la bonté d'une action sont les conséquences qu'entraîne l'action en question. Nous envisagerons la doctrine utilitariste de **John Stuart Mill**, qui fait écho et dépasse celle de Bentham, grâce à la lecture des extraits de *L'Utilitarisme* (1861).

Dans la dernière partie du cours, nous nous pencherons sur certains problèmes moraux très discutés dans la littérature philosophique et qui permettent d'envisager l'applicabilité des principes qui auront été vus en classe. C'est grâce à la lecture du *Problème du tramway* (1985) de **Judith J. Thomson** que nous travaillerons sur ces différents dilemmes.

CALENDRIER

| Cours # | Titre du cours | Lectures (extraits) |
|----------------|--|---|
| Cours 1 | Présentation du cours et introduction. | |
| Cours 2 | Principes déontologiques : le devoir moral | Kant : <i>Fondements de la Métaphysique des mœurs</i> |
| Cours 3 | Questions de lecture 1. Principes déontologiques : l'impératif catégorique | Kant : <i>Fondements de la Métaphysique des mœurs</i> |
| Cours 4 | Principes déontologiques : applications et critiques | Kant : <i>Fondements de la Métaphysique des mœurs</i> |
| Cours 5 | Principes sentimentalistes : les passions | Hume : <i>Traité de la Nature humaine</i> , Livre II |
| Cours 6 | Questions de lecture 2. Principes sentimentalistes : la sympathie comme fondement de la moralité | Hume : <i>Traité de la Nature humaine</i> , Livre III |
| Cours 7 | Examen en classe – Texte argumentatif | |
| Cours 8 | Principes sentimentalistes : la sympathie comme fondement de la moralité | Hume : <i>Traité de la Nature humaine</i> , Livre III |
| Cours 9 | Principes sentimentalistes : perspectives contemporaines de Haidt et Tappolet sur les jugements moraux | Tappolet : <i>Émotions et Valeurs</i> |
| Cours 10 | Questions de lecture 3. Principes conséquentialistes : l'utilitarisme | Mill : <i>L'Utilitarisme</i> |
| Cours 11 | Principes conséquentialistes : les utilitarismes de Bentham et Mill | Mill : <i>L'Utilitarisme</i> |
| Cours 12 | Principes conséquentialistes : les utilitarismes de Bentham et Mill | Mill : <i>L'Utilitarisme</i> |
| Cours 13 | Remise de l'examen maison – Commentaire Applications des principes | Thomson : <i>Le problème du Tramway</i> |
| Cours 14 | Applications des principes | Thomson : <i>Le problème du Tramway</i> |
| Cours 15 | Examen final en classe – Dissertation | |

Le calendrier est sujet à changements. Consulter-le régulièrement sur LÉA. Si les deux diffèrent, vous devez vous référer aux informations sur LÉA.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

| Description de l'activité d'évaluation | Contexte de réalisation | Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen) | Pondération % |
|---|---|--|------------------------|
| Questions de lecture. Au début du cours, les élèves devront répondre à des questions qui porteront sur les lectures à faire pour le jour même. Les questions seront données en classe. | Individuel. En classe. Aucun document permis. | Lors des cours 3, 6 et 10 . Les élèves disposeront de 30 minutes en début de cours. | 15 % (5 %, trois fois) |
| Texte argumentatif (900 mots) | Individuel. En classe. Aucun document permis. | Lors du cours 7 . Les élèves disposeront des trois heures. | 20 % |
| Commentaire de texte (900 mots) | Individuel. À la maison. Utilisation de tout document papier permis. Utilisation d'internet interdite. | À rendre au début du cours 13 . | 30 % |
| Dissertation (900 mots) | Individuel. En classe. Aucun document permis. | Lors du cours 15 . Les élèves disposeront de trois heures. | 35 % |

TOTAL : 100%

CRITÈRES DE CORRECTION DES TRAVAUX

| | |
|--|-----|
| Compréhension des thèmes et auteur-e-s étudiés | /30 |
| Articulation logique, cohérence interne, clarté | /20 |
| Pertinence et richesse du contenu : perspicacité des idées développées | /20 |
| Suffisance des idées développées | /10 |
| Réflexion personnelle, pensée critique | /10 |
| Qualité de la langue et style: orthographe, syntaxe, et précision | /10 |

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

LES TEXTES À LIRE POUR LE COURS SONT DISPONIBLES SUR LÉA. POUR CHAQUE COURS, IL EST REQUIS D'IMPRIMER LE TEXTE À LIRE POUR LE COURS ET DE L'APPORTER EN CLASSE. VOUS DEVEZ AVOIR UN TEXTE PAR PERSONNE SUR PAPIER (IL N'EST PAS PERMIS D'AVOIR UN TEXTE POUR DEUX).

BIBLIOGRAPHIE

Haidt, Jonathan, "The emotional dog and its rational tail: a social intuitionist approach to moral judgment" (2001). *Psychological review*, 108(4), 814.

Hume, David, *TRAITE DE LA NATURE HUMAINE, Essai pour introduire la méthode expérimentale de raisonnement dans les sujets moraux* (1739), Traduction de P. Folliot (2007), à partir de : A TREATISE OF HUMAN NATURE, Being An Attempt to introduce the experimental Method of reasoning into MORAL SUBJECTS, By David Hume, London, Printed for John Noon, at the White-Hart, near Mercer's-Chapel, in Cheapside. Accès libre via <http://philotra.pagesperso-orange.fr/tnh.htm>.

Kant, Emmanuel, *Fondements de la Métaphysique des mœurs* (1785), Traduction de V. Delbos (1862-1916) Éditions Les Échos du Maquis, v. : 1,0, juin 2013. Accès libre via <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Fondements-de-la-M%C3%A9taphysique-des-moeurs.pdf>.

Mill, John Stuart, *L'utilitarisme, Utilitarianism* (2e éd. 1863), Traduction de P.L. Le Monnier (1889) Édition électronique (ePub) v.: 1,0 : Les Échos du Maquis, 2016. Accès libre via <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Lutilitarisme.pdf>.

Tappolet, Christine, *Émotions et valeurs* (Philosophie morale). Un vol. 22 x 15 de 296 pp. Paris, Presses universitaires de France, 2000.

Thomson, Judith Jarvis, « Le problème du tramway » (1985). repris dans *Neuberg M.(éd)(1997), La responsabilité, Paris PUF.*

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. NOTE DE PASSAGE

La note de passage d'un cours est de 60 %.

2. PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS SOMMATIVES

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire.

Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative entraîne la note zéro (0) pour ladite activité.

Il revient à l'étudiant-e de prendre les mesures pour rencontrer la professeure et lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et

reconnus comme tels par la professeure, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre la professeure et l'étudiant-e.

3. REMISE DES TRAVAUX

Les travaux doivent être remis à temps et au lieu fixé. *Aucun retard* n'est donc *permis* à moins d'une entente préalable avec la professeure. Cette entente doit être justifiée par des motifs reconnus comme étant suffisamment importants par la professeure et implique une pénalité de 10 % de la note du travail.

4. PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Méthodologie »** des centres de documentation du Cégep. Voici l'adresse :

CRD du campus de Longueuil ou CRD de l'ÉNA (même lien pour les deux campus) :
www.cegepmontpetit.ca/normes.

5. QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

- . a) 100 % de la note d'un travail ou d'un examen ira au contenu philosophique, avec la possibilité de retirer 10 % pour le français.
- . b) Les fautes d'orthographe, de syntaxe et de grammaire seront soulignées.
- . c) À titre indicatif et selon le barème suggéré par le département, pour un texte comportant 8 fautes sur 500 mots, ou 16 fautes pour 1000 mots, l'enseignante enlèvera 5 % de la note.
- . d) Est exclue la possibilité de regagner des points perdus suite à la correction des fautes de français.
- . e) Est susceptible d'être refusé un texte illisible ou souffrant de trop graves lacunes concernant la maîtrise écrite de la langue française, c'est-à-dire reçu et corrigé, par l'enseignante. L'étudiant-e devra consulter l'enseignante pour convenir d'un accord concernant les modalités de la reprise l'examen.

6. PLAGIAT

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production (support papier, électronique ou internet) d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat et entraîne la note « 0 » pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause. Si l'étudiant récidive, il se voit attribuer la note « 0 » pour le cours concerné. Aucune discussion ni entente avec l'enseignante ne peut permettre d'éviter la note de « 0 » entraînée par le plagiat.

Les professeurs et les étudiants ont droit, dans un cadre de respect mutuel, à des conditions optimales d'enseignement et d'apprentissage dans les classes. Les professeurs sont donc en droit de s'attendre au respect de leur personne et de leurs exigences pédagogiques, de même qu'à un engagement actif des étudiants dans leurs études.

Il est demandé à chaque étudiant d'avoir un comportement basé sur le respect de chacun et du groupe, tout en portant une attention particulière aux points suivants :

- avoir une tenue vestimentaire appropriée,
- la ponctualité est de rigueur,
- ne pas quitter un cours avant la fin,
- avoir un comportement disciplinaire acceptable pour tous,
- ne pas utiliser d'appareils électroniques non autorisés tels que les baladeurs, les téléphones cellulaires, téléavertisseurs, les *Palms*, etc. aux cours.

Les manquements aux règles énoncées ne peuvent être ignorés. Notamment, aucune violence verbale, physique ou autre moyen d'intimidation ne seront tolérés.

Les étudiants pourront être sujets à des sanctions allant de la réprimande à une exclusion.

RÈGLES DÉPARTEMENTALES

1. Absences au cours :

En guise de politique relative aux absences, le Département adopte ces règles :

- a) Un étudiant qui aura été absent à plus de 10 % de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'avisera des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).
- b) Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, après cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20 % de la période totale prévue pour un cours.
- c) En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

2. Appareils électroniques :

Tout usage d'appareils électroniques (téléphone mobile, ordinateur portable, etc.) est strictement interdit en classe. Pendant les pauses, si les étudiant-e-s veulent utiliser un appareil électronique, cela doit être fait en dehors de la salle de classe.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu des politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Cégep à l'adresse suivante :

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques>

En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.